

Bureau Syndical du 24 février 2023

Synthèse des travaux



AFFAIRES DÉLIBÉRÉES**Versement de fonds de concours**

Conformément aux règles de participation du SDEE, le Bureau Syndical a approuvé la sollicitation des fonds de concours relatifs à la réalisation des travaux d'électrification suivants :

Collectivité	Chantier	Montant TTC des travaux	Participation du SDEE	Fonds de concours
CC HAUT ALLIER	Raccordement BTS poste médiathèque et immeuble collectif à Langogne	93 807 €	76 207 €	17 600 €
CC DES HAUTES TERRES DE L'AUBRAC	Extension ZA Sud du Cadran à Peyre en Aubrac	19 148 €	15 159 €	3 989 €
CC DES HAUTES TERRES DE L'AUBRAC	Enfouissement Baraque du Petit à Peyre en Aubrac	34 109 €	22 739 €	11 370 €
LACHAMP-RIBENNES	Extension BTS traitement AEP à Laubespain	23 925 €	20 825 €	3 100 €
MONTS DE RANDON	Enfouissement BTS abords Ecole à Tartaronne	14 770 €	9 758 €	5 012 €
PALHERS	Enfouissement fils nus à Prades	39 980 €	34 761 €	5 219 €
SAINT-JUERY	Enfouissement BTS abords Mairie	36 409 €	22 743 €	13 666 €
SAINT-PAUL LE FROID	Enfouissement BTS abords Mairie au Chayla d'Ance	11 073 €	7 382 €	3 691 €
Total		273 221 €	209 574 €	63 647 €
			76.7%	23.3%

Création d'un groupement de commandes pour la coordination de travaux de génie civil

Dans le souci d'optimiser les moyens à mettre en œuvre pour la réalisation conjointe des travaux de génie civil liés à la mise en discrétion des réseaux électriques relevant de la maîtrise d'ouvrage du SDEE, et de la réfection d'autres réseaux secs ou humides ou de la voirie, sous maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale, de permettre la bonne coordination de ces travaux et d'en limiter l'impact pour les riverains, il a été décidé de créer un groupement de commandes entre **la commune des Salelles et le SDEE, pour la réfection des réseaux secs et humides, sur le village de Chabannes.**

Validation de projets d'enfouissement de réseaux

Dans le cadre des opérations d'enfouissement de réseaux, les projets ci-après ont été examinés pour validation et lancement des travaux après accord des communes sur leur financement :

Commune	Chantier	Montant TTC des travaux	Participation du SDEE	Fonds de concours
ALTIER	BT-GC Grand Altier	25 220 €	15 935 €	9 285 €
CHADENET	BT-GC Le Bouchet	57 350 €	38 233 €	19 117 €
CHAULHAC	BT-GCC Nozerolles	89 565 €	59 710 €	29 855 €
GRANDRIEU	BT-GC Chabestras	46 680 €	31 120 €	15 560 €
LA BASTIDE PUYLAURENT	BT-GC Place Eglise-Mairie	13 560 €	9 040 €	4 520 €
LA FAGE MONTIVERNOUX	BT-GC Anglars	163 680 €	109 120 €	54 560 €
LAVAL DU TARN	BT-GCC Montredon 2 ^e tranche	46 700 €	31 133 €	15 567 €
LE BORN	BT-GCC La Colombèche	130 000 €	86 667 €	43 333 €
LES SALELLES	BT-GCC Chabannes	87 900 €	58 600 €	29 300 €
MONTS DE RANDON	BT-GC Abords Ecole de Tartaronne	13 000 €	8 667 €	4 333 €
PEYRE EN AUBRAC	BT-GC Baraque du Petit	36 000 €	24 000 €	12 000 €
PEYRE EN AUBRAC	BT-GCC Le Chambon	103 700 €	69 133 €	34 567 €
PIED DE BORNE	BT-GC Haut du Bourg – Quartier Le Chambon	44 435 €	29 623 €	14 812 €
POURCHARESSES	BT-GCC Le Pouget	22 749 €	15 166 €	7 583 €
ST ALBAN SUR LIMAGNOLE	BT-GCC Quartier Condamines	104 100 €	69 400 €	34 700 €



Commune	Chantier		Montant TTC des travaux	Participation du SDEE	Fonds de concours
ST ANDRE DE LANCIZE	BT-GC	Bourg et Mas de Roubert	58 500 €	39 000 €	19 500 €
ST BONNET DE CHIRAC	BT-GCC	Félines	59 000 €	49 400 €	9 600 €
ST LAURENT DE MURET	BT-GCC	La Blatte	45 010 €	30 010 €	15 000 €
ST PAUL LE FROID	BT-GC	Abords Mairie au Chayla d'Ance	11 075 €	7 383 €	3 692 €
Total			1 158 224 €	781 340 €	376 884 €
				67.5%	32.5%

HT : réseau haute tension **BT** : réseau basse tension **GC** : génie civil **GCC** : génie civil coordination réseaux humides

Conventions pour l'accès à la cartographie d'Enedis

Afin de prendre en compte les avancées du dernier accord-cadre sur la cartographie intervenu entre Enedis, la FNCCR et France Urbaine, la signature avec Enedis de trois nouvelles conventions a été approuvée, permettant de définir les modalités d'accès et d'utilisation des outils de consultation cartographiques du gestionnaire de réseau, ainsi que les conditions de mise à disposition de plans et données cartographiques au format numérique.

Ces conventions concernent :

- ✓ l'échange de données cartographiques à l'occasion de travaux ;
- ✓ la cartographie moyenne échelle des ouvrages des réseaux publics de distribution ;
- ✓ l'utilisation du service de consultation par le SDEE de la cartographie des réseaux concédés.



ENVIRONNEMENT

AFFAIRES DÉLIBÉRÉES

Conventions pour la mise en place de nouvelles filières de valorisation des déchets

Au regard de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire dite loi AGEC votée en janvier 2020, qui conforte le principe de Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) en étendant le périmètre et le nombre de filières REP, le SDEE a approuvé de nouvelles conventions avec les éco-organismes Ecomaison et Ecologic, relatives à la gestion des déchets issus :

- ✓ des **jouets** ;
- ✓ des **articles de bricolage et de jardin thermiques** ;
- ✓ des **articles de bricolage et de jardin non thermiques** ;
- ✓ des **articles de sport et de loisirs**.

Ces conventions ont pour objet la prise en charge opérationnelle de ces déchets ainsi que le versement de soutiens financiers par tonnes de déchets collectées. Le déploiement de ces quatre nouvelles filières au sein des déchèteries lozériennes sera réalisé d'ici la fin de l'année 2023.

Soutien financier à la collecte annuelle des plastiques agricoles

Il a été décidé de renouveler le versement à l'Association COPAGE d'une **aide de 5 000 €** au titre de l'année 2023, pour participer aux frais de préparation, d'animation, de communication et de coordination des collectes d'hiver et de printemps des plastiques agricoles, ainsi qu'à la recherche et au gardiennage des sites de collecte localisés en dehors des déchèteries.

Pour information, **en 2022, 27 points de collecte** ont pu être proposés, permettant la collecte et le recyclage de **613 tonnes de plastiques** (+17 tonnes par rapport à 2021), en lien avec la filière nationale ADIVALOR (Agriculteurs, Distributeurs, Industriels pour la VALORisation des déchets agricoles). **1 303 agriculteurs** ont participé à cette opération. Les mêmes points de collecte sont reconduits pour 2023.



Pérennisation de la mise en place de compacteurs pour le carton

Face au retour d'expérience, totalement positif, de l'expérimentation d'installation de compacteurs à carton sur les communes de Saint-Germain de Calberte et Vialas, il a été décidé de pérenniser cette prestation et de proposer la mise en place de compacteurs à l'ensemble des collectivités lozériennes qui en feraient la demande. Afin d'optimiser le fonctionnement de ces équipements, il conviendra toutefois, lors des futurs déploiements, de privilégier les sites dont la quantité annuelle collectée serait comprise entre 5 à 10 tonnes, soit 2 à 3 rotations par an.

La participation annuelle au titre du coût d'amortissement et d'entretien de ces équipements a été **fixée à 3 200 € HT**, pour chaque collectivité équipée.

Campagne de communication Modecom

Avec l'appui du bureau d'études VERDICITE et le soutien technique et financier de l'ADEME et de la Région Occitanie, le SDEE a réalisé au cours de l'année 2022, une vaste campagne de caractérisation afin de déterminer la part de matériaux valorisables encore présente dans les Ordures Ménagères résiduelles (OMr) produites par les ménages lozériens.

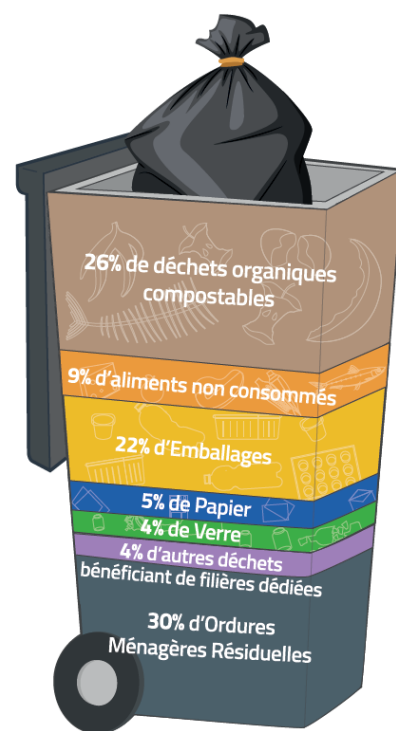
Les résultats de cette campagne ont permis de mettre en avant une amélioration du tri sur le département de la Lozère, avec **une quantité globale d'OMr collectée par habitant de 254 kg en 2022**, contre 290 kg constatés lors de la précédente campagne de caractérisation réalisée par le SDEE en 2010 (soit une diminution de 14% de la quantité d'OMr collectée par habitant).

Toutefois, cette étude a également révélé que **70% du contenu de la poubelle noire des lozériens pourraient en être détournés**, avec notamment :

- ✓ **35% de déchets organiques compostables**, comprenant 9% de gaspillage alimentaire (environ 23 kg par habitant) ;
- ✓ **22% d'Emballages** pouvant être orientés vers le bac jaune, ce qui signifie qu'il reste encore près des 2/3 du gisement d'emballages qui ne sont pas orientés vers la bonne filière ;
- ✓ 5% de Papier ;
- ✓ 4% de Verre ;
- ✓ 4% d'autres déchets valorisables.

Ce sont ainsi plus de 170 kg par habitant qui pourraient être détournés de la poubelle noire des lozériens, représentant un coût supplémentaire non négligeable de collecte et de traitement.

Afin de faire connaître les résultats de cette étude et **sensibiliser le plus grand nombre aux gestes de prévention et de tri**, il a été décidé du lancement d'une campagne de communication pour informer sur la composition des déchets ménagers des lozériens et favoriser les gestes de prévention et de tri des déchets.



EAU ET ASSAINISSEMENT

AFFAIRE DÉLIBÉRÉE

Fin de la gratuité des prestations de transport d'eau potable assurées par le SDEE

Compte-tenu de l'épisode de sécheresse de l'été et l'automne dernier, au cours duquel plusieurs communes du département ont été confrontées à des manques d'eau potable, il avait été validé le principe d'une prise en charge intégrale par le SDEE des prestations de transport d'eau potable qu'il a réalisées au cours de cette période. En parallèle, au travers d'une demande mutualisée, le SDEE avait sollicité une aide exceptionnelle auprès de l'Etat/Agences de l'Eau et du Département.

Les sollicitations effectuées par le SDEE étant à ce jour restées sans réponse, le Bureau syndical s'est vu contraint de mettre un terme à la gratuité des transports d'eau potable en vigueur depuis l'épisode de sécheresse de l'été 2022.

Sur cette période, **283 voyages** ont été effectués, représentant **près de 3 200 m³ d'eau potable livrés** sur 17 collectivités, pour un coût global d'environ **50 000 €**.





BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES

AFFAIRE DELIBERÉE

Evolution de la tarification du réseau Révéo

Au vu de l'augmentation historique des coûts de l'énergie depuis fin 2021, la tarification Révéo actuelle ne permet plus à la majorité des territoires de fournir un service sans perte de recettes à chaque session. Dans ce contexte, un groupe de travail a été mis en place courant 2022 afin d'étudier et de proposer une mise à jour de cette tarification.

Il a donc été approuvé la nouvelle grille tarifaire du réseau Révéo, telle que présentée ci-après, avec une prise d'effet au plus tôt sous réserve des contraintes techniques de sa mise en œuvre par l'exploitant, et de l'information des usagers.

Modèle de borne	Tarification 2023			
	Utilisateurs			
	Abonnés		Non abonnés/Itinérants	
Borne normale jusqu'à 7 kVA	Prix kWh	PV > 10h (€/min)	Prix kWh	PV > 10h (€/min)
Tarif général	0.23 €	0.075 €	0.32 €	0.12 €
Borne normale jusqu'à 22 kVA	Prix kWh	PV > 2h (€/min)	Prix kWh	PV > 2h (€/min)
Tarif jour	0.32 €	0.075 €	0.40 €	0.12 €
Tarif nuit (23h/7h)	0.32 €	<i>Pas de PV Tarif nuit</i>	0.40 €	<i>Pas de PV Tarif nuit</i>
Borne rapide de 22 kVA à 50 kVA	Prix kWh	PV > 1h (€/min)	Prix kWh	PV > 1h (€/min)
Tarif général	0.40 €	0.075 €	0.55 €	0.12 €
Borne haute puissance au-delà de 50 kVA	Prix kWh	PV > 30min (€/min)	Prix kWh	PV > 30min (€/min)
Tarif général	0.55 €	0.075 €	0.70 €	0.12 €

Les modifications suivantes ont également été adoptées :

- ✓ plage de tarif de nuit augmentée de **23h à 7h** au lieu de 23h à 6h, en cohérence avec les remontées des usagers ;
- ✓ suppression du tarif au kW/h préférentiel lors de la recharge de nuit, mais pas de plus-value horaire appliquée pendant cette période ;
- ✓ augmentation du plafond de facturation par session à **75€** au lieu de 30€, en cohérence avec les nouvelles simulations effectuées.



CHALEUR RENOUVELABLE

AFFAIRE DELIBEREE

Validation des projets éligibles au Fonds Chaleur

Lauréat du contrat de développement territorial de l'ADEME pour le développement de la chaleur renouvelable en Lozère, le SDEE assure également la gestion déléguée du Fonds Chaleur, en lien avec son rôle d'opérateur territorial de Chaleur Renouvelable et afin de soutenir des projets de taille modeste.

Le renouvellement de ce contrat pour la période 2023-2025 est en cours de finalisation et le SDEE continuera à assurer la gestion déléguée du Fonds Chaleur de l'ADEME.



Les études et travaux suivants ont été validés :

Description de l'opération	Montant éligible à subvention	Subvention SDEE	Cofinancement Région/FEDER
BOIS ENERGIE			
Etudes			
SOC HLM Lozère Habitations Réalisation d'une étude de faisabilité bois-énergie pour le foyer de vie Lucalous à Meyrueis	3 600 €	2 520 €	-
Association l'Arc en Ciel Réalisation d'une étude de faisabilité bois-énergie pour l'établissement de Chaudeyrac	6 900 €	2 415 €	2 415 €
Commune de Saint Alban sur Limagnole Réalisation d'une étude de faisabilité pour une chaufferie bois-énergie avec réseau de chaleur	3 000 €	2 100€	-
Travaux			
SASU Takh Développement Réalisation d'une installation à granulés de bois pour quatre bâtiments à Hures la Parade	49 686 €	28 690 €	-
SEML Abattoirs du Gévaudan Installation d'une seconde chaudière à bois-décheté pour l'abattoir du Gévaudan à Antrenas	214 820 €	106 320 €	31 450 €
SCI Frères Lumières Réalisation d'une installation à granulés pour un immeuble de quatre logements à Mende	28 126 €	9 954 €	8 692 €
Département de la Lozère Réalisation d'une installation à granulés de bois pour la Maison de Santé de Florac	78 641 €	16 548 €	-
Association La Chaudière Réalisation d'une installation à bois décheté pour quatre logements à Saint Etienne du Valdonnez	104 642 €	60 072 €	4 084 €
Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes Réalisation d'une installation à granulés de bois pour l'hôtel Rochefort à Florac	116 948 €	30 660 €	53 724 €
GEOthermie			
Etudes			
Commune de Bourgs sur Colagne Réalisation d'une étude de faisabilité géothermie pour l'ancienne école de Chirac	3 000 €	2 100 €	-
Commune de Banassac-Canilhac Réalisation d'une étude de faisabilité géothermie pour l'espace associatif polyvalent	4 050 €	2 835 €	-
Travaux			
Département de la Lozère Réalisation d'une installation de géothermie pour la Maison de santé de Langogne	113 235 €	34 470 €	-
TOTAL	726 648 €	298 684 €	100 365 €





AFFAIRE DÉLIBÉRÉE

Création de postes

Afin de renforcer les moyens dédiés à l'accompagnement des porteurs de projet lozériens en matière de Chaleur Renouvelable, d'Efficacité Energétique et d'Energies Renouvelables, et de structurer le pôle Transition Energétique du Syndicat, il a été décidé la création d'un poste de responsable Transition Energétique et d'un poste d'économiste de flux / chargé(e) de projet Energies Renouvelables.



AFFAIRES DÉLIBÉRÉES

Réorganisation des services et création d'un poste de responsable administratif

Face à l'augmentation croissante depuis plusieurs années des missions assurées par le SDEE au service des communes et structures intercommunales du territoire, ainsi que leur complexification et des nombreuses sollicitations qui en découlent, particulièrement au niveau des fonctions support du Syndicat et de l'encadrement intermédiaire, principalement sous la responsabilité de la Directrice Générale Adjointe, il a été décidé d'engager une restructuration autour de trois pôles distincts : Administration Générale, Affaires Générales/Communication et Transition Energétique, et de procéder à la création d'un poste de Responsable Administratif/ve pour assurer l'encadrement du pôle Administration Générale.

Participation aux comités de programmation du programme Leader 2023-2027 du GAL Terres de vie en Lozère

Il a été décidé de répondre favorablement à la proposition du Groupe d'Actions Locales (GAL) Terres de vie en Lozère pour participer aux comités de programmation du programme Leader 2023-2027 et de désigner M. Laurent LLINAS, Directeur Général des Services, pour participer aux comités de programmation du programme Leader 2023-2027 en qualité de représentant du SDEE.

Ce programme, financé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), a pour but de soutenir des projets publics et privés contribuant à dynamiser le territoire.

Ce sont les Groupes d'Actions Locales (GAL) qui, constitués d'élus de collectivités territoriales et de partenaires socio-économiques publics et privés du territoire (membres d'établissements publics, d'entreprises...) assurent la mise en œuvre du programme à travers l'application d'une stratégie élaborée de façon participative avec les habitants et les élus du territoire, pour répondre à l'émergence de projets de développement.

